

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **03 OCTOBRE 2017 .**

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois d'octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville, Maire, Messieurs Dominique Barbé, Joel Biaut, Olivier Charron, Didier Desages, adjoints, Mesdames Caroline Combe, Chantal Esteyries , Sylvie Soubaigné, Monsieur Fabrice Lantoine

Absents excusés: Sandrine Lapeyre qui a donné procuration à Didier Desages, Francis Monteiro.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Soubaigné

I. Approbation du compte – rendu du Conseil Municipal du 05.09.2017.

II. TRAVAUX : étude de plusieurs devis.

A- Approbation par l'ensemble du Conseil Municipal des deux devis de l'entreprise MARTIN, concernant l'élagage, l'abattage et l'évacuation de deux tilleuls au Calvaire ainsi que l'élagage de sept platanes et ramassage des branches au jardin public, pour un coût total de 3 120 euros.

L'entretien de certains arbres au Luc peut attendre, cela ayant été fait il y a deux ans.

B- Approbation par l'ensemble du Conseil Municipal des deux devis de l'entreprise APS, concernant l'implantation de caméras de surveillance. Monsieur Charron s'occupe de demander l'autorisation à la Préfecture car cela touche à « la surveillance de la vie privée. ». Ces caméras à infrarouge seront installées à Bertric, au niveau du local poubelles ; les documents saisis permettront de pouvoir faire un dépôt de plainte et au cimetière pour surveiller l'accès des ateliers municipaux et du point de tri sélectif. Coût total : 3 254 euros HT.

Des panneaux indiqueront la présence de caméras. Aux distances où sont placées les caméras, identifier distinctement quelqu'un sera peut-être difficile. Les enregistrements seront consultables depuis la mairie par un logiciel gratuit.

Le Conseil Municipal s'interroge sur cet équipement qui pourrait être envisagé également au bout des allées et sur le parking du jardin public ; les caméras supplémentaires auraient un coût mais l'enregistreur est fait pour six appareils. Un panneau sera implanté au jardin public indiquant que ce dernier est sous vidéo surveillance.

C- Approbation par l'ensemble du Conseil Municipal du devis de l'entreprise CHATAIGNE concernant la remise en état du chemin d'accès au cimetière et du parking pour un coût total de 6 970 euros HT.

D- Approbation par l'ensemble du Conseil Municipal des devis de Mr Grua concernant l'entrée du cimetière aux piétons, ne nécessitant pas la pose d'un portillon, mais de deux poteaux en ciment, coût 580 euros, ainsi que la réparation de la chaîne du parvis de la Basilique pour un coût de 80 euros ; cette dernière facture sera envoyée à la personne qui a causé les dégâts.

E- Approbation par l'ensemble du Conseil Municipal du devis concernant les réparations nécessaires au niveau des trois fenêtres de la salle de la mairie et du chaînage, afin d'arrêter les infiltrations d'eau dans le plafond du secrétariat ; coût total : 360 euros par fenêtre, soit 1 080 euros.

F- Le devis de Mr Grua concernant la réparation des trois seuils des classes, donnant dans la cour de l'école, est approuvé pour un coût de 2 440 € HT ; un devis complémentaire sera sollicité par M. Biaut pour le seuil du bureau de poste.

G- Approbation par l'ensemble du Conseil Municipal du devis de M. Daugey concernant l'installation à la poste, d'un radiateur électrique à panneau rayonnant pour un coût de 305, 43 € HT.

H- Compte tenu du coût qu'engendrerait le remplacement du tableau numérique de l'école, estimé à 2 626 euros HT par l'entreprise ISI 33, la décision est mise en attente; des réparations pourraient être envisagées.

I- La colonne de l'école maternelle pour se laver les mains devrait être remplacée pour la somme de 750 euros HT. En attendant, Mr SIEGEL va utiliser un kit de réparation.

J- Travaux de sécurité routière : Mr CHARRON a rencontré Mr SOULE ; un nouveau rendez-vous avec le centre routier a été sollicité ; nous sommes dans l'attente d'une réponse.

III. DELIBERATION :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, CLECT, a établi un rapport sur l'évolution du montant de l'attribution de compensation notamment lors du transfert de compétences entre la CDC et ses communes. La somme affectée à la commune de Verdelaix est de 45 627,01 euros. Approbation du Conseil Municipal.

IV. DPU :

Vente d'un bâti sur terrain appartenant à Monsieur Bourideys Patrick et Madame Piaggio Marie Christiane à Madame Torti Jennifer.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

V. QUESTIONS DIVERSES:

A- Vestiaires du stade : des photos ont été prises par les employés municipaux. Les portes sont dégonflées. Mr TAUZIEDE en avait fait part à l'ancienne CDC. Des réparations de fortune ont été effectuées par lui-même. Deux douches sur six fonctionnent. Les robinets fixés au mur sont défectueux. Mr CHARRON va contacter Mr BLASZQUEZ pour constater les malfaçons et voir la possibilité de prendre en considération la garantie décennale.

Sont de nouveau posées les questions de l'insécurité des tribunes condamnées et le coût qu'engendrerait leur démolition, de l'état du terrain non piqué et de son entretien.

Le Conseil Municipal remet en question l'attribution annuelle de la subvention de 2 300 euros donnée au club, au regard de l'état des vestiaires et du comportement de certains joueurs.

Une convention doit être signée entre la municipalité et l'entente sportive pour redéfinir la responsabilité et les devoirs de cette dernière et exiger la présentation obligatoire d'une assurance. Madame le Maire rappelle que la Commission Sport doit préparer la convention .Le bureau de l'entente sera convoqué le jeudi 12 octobre 2017 à 20H30 par Messieurs Barbe et Desages.

B- Mr BIAUT a rencontré des vendangeurs qui ont élu domicile au Luc dans quatre camions et ont effectué des branchements électriques dangereux. Un signalement a été fait à la gendarmerie.

Le Conseil Municipal envisage de demander un devis pour la pose d'un portique empêchant les fourgons de se garer au Luc ; cependant se poserait la question de l'accès du SICTOM et des pompiers.

C- Mr VINCENDEAU a été retenu pour animer le repas des aînés fixé au 07 janvier 2018; présence de trois musiciens pour la somme de 450 euros.

Mme SOUBAIGNE va demander des devis pour le repas, après proposition du Conseil Municipal, à Mr LAPEYRE, à l'ESAT, à Mr LACAMPAGNE. Mr CHARRON aurait souhaité que Mr NOEL soit également contacté, ce qui n'a pas été retenu.

D- Madame le Maire fait part du bilan présenté par GRDF concernant l'installation du gaz sur la commune. Le réseau est facile ; pas de nouvelles poses. 176 foyers sont alimentés par le gaz. Les réseaux sont surveillés tous les quatre ans ; prochain contrôle en 2019.

GRDF a pour projet de développer le bio méthane(gaz vert) et d'inciter les collectivités locales à promouvoir le gaz carburant.

L'installation du compteur communicant est envisagé sur un des pilons du stade.

E- La mairie a reçu une invitation pour la remise du prix littéraire François Mauriac, à TANGUY VIEL, le jeudi 12 octobre à 19 heures.

F- Madame ALARD a envoyé son compte-rendu sur l'état de l'orgue et sur la rénovation à prévoir ; le système de chauffage à air pulsé existant n'est pas compatible avec l'orgue ; son remplacement n'est cependant pas envisagé dans l'immédiat. Une réflexion complémentaire va être menée.

VI. COMPTES – RENDUS DE REUNIONS:

1. Mr Desages a assisté à la réunion du bureau des parents d'élèves, lundi 02 octobre ; un nouveau bureau a été élu.

Des projets ont été arrêtés, notamment des projections qui auront lieu à la salle culturelle avant chaque départ en vacances.

2. Mme Chantal Esteyries, Mrs Joël Biaut, Didier Desages, Fabrice Lantoine, ont participé, le 13 septembre à une journée d'ateliers à la CDC, pour élaborer le projet du territoire (de nombreux thèmes ont été abordés, notamment le sport, la culture, la santé).

VII. CALENDRIER :

1. Prochains Conseils Municipaux : 07.11.17 ; 05.12.17.

2. Le 05 .10. 17 : Commission Technique à la CDC. L'ordre du jour concerne les travaux de la piscine de Villandraut.

3. Le 18.10.17 à 17 heures, Mr Desages rencontre Mr Orillac pour le rallye des côtes de Garonne qui aura lieu le samedi 24 mars 2018.

4. Le 22.10.17, FESTIVERDELAIS organise un vide grenier sur le jardin public et son parking. Un arrêté pour l'interdiction de stationnement, pour cette journée, à certains endroits du parking, devra être fait.

5. Le 24.10.17 à 11 heures, rencontre avec Mme Alard et Mr Leblanc, pour les travaux du Calvaire.

Levée de la séance à 22heures 20.